



Mairie de Naves

1, rue de l'hôtel de Ville
19 460 NAVES
Tél. : 05.55.26.60.16
mairiedenaves@gmail.com
naves19.fr

Compte rendu du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) du jeudi 19 octobre 2023

Membres présents :

- 1) Les enfants : Axel Nadal (CM2), Enora Mouly (CM2), Inès Boissinot (CM2), , Kristina Chomienne (CM1), Hugo Mendes (CM1), Ethan Deruelle (CM1),
- 2) Les adultes : Anne-Marie Brunerie, Claudine Heiderich, Michel Merckx, Hervé Longy, Mickael Mouton

Excusés: Pierre-Jean Pommet, Clément Vernédal,

Secrétaires de séance : Inès Boissinot et Pierre-Jean Pommet

1- Présentation des membres présents

Chaque personne se présente, élu adulte comme jeune.

Les enfants lisent leur profession de foi puis procèdent à la lecture de celles des deux autres listes. Compte-tenu des suffrages et de leur qualité de représentant des élèves, conseil leur est donné de bien tenir compte des avis de leurs camarades : ils représentent en effet un tiers de l'électorat.

2- Présentation des projets

Les thèmes qu'ils souhaitent travailler, classés par priorité :

- 1)- Actions intergénérationnelles en allant vers les personnes âgées
- 2)- Organiser des classes de mer ou de neige en participant au financement par des ventes de gâteaux, des collectes, des vide-greniers.
Michel leur explique que dans ce cadre, il faut tout d'abord l'avis et l'accord des enseignants.
Pour le financement : 30% la mairie, 30% le département, 40% à la charge de la famille.
- 3)- Sport : organiser des tournois au city stade (prendre contact avec Pierre-Jean)
- 4)- Mettre des nichoirs et récupérer bouchons, capsules, rouleaux de papier toilette pour des activités manuelles.
- 5)- Club de lecture et réunions à la médiathèque : prendre contact avec l'association Rencontres et dédicaces.

Et

- Rajouter des jeux aux bruyères
- Mur d'escalade
- Nature : nichoirs à oiseaux, récupération de bouchons, de rouleaux de papier toilette pour des activités manuelles. Ces actions, pour les enfants, doivent être orientées sur la commune et non sur l'école, celles-ci ayant déjà fait l'objet d'une étude et d'un projet en ce sens.
- Abris devant le portail de l'école.

3- Signature du règlement

Reportée à la séance du 7 décembre.